

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 14 décembre 2009
Séance du 30 novembre 2009

6 Marchés publics - travaux espace socio culturel Louis Lebrun - appel d'offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 28 |

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

La Ville de Creil va procéder à la réalisation de travaux de restructuration du local. Ces travaux comprennent :

- la modification du gros-œuvre, notamment la réfection des façades avant et arrière, des travaux d'assainissement, la démolition de cloisons intérieures,
- La réfection du chauffage, de la ventilation mécanique et de la Plomberie,
- Le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures,
- La réfection des plafonds et faux-plafonds et de l'isolation acoustique,
- La rénovation de l'installation électrique,
- La réfection des peintures et revêtement de sol.
- L'équipement mobilier du local



Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer le marché d'appel d'offres alloti conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code pour la réalisation des travaux.

maintenant !

Le marché fera l'objet de 7 lots ci-après référencés :

- lot n°1 : Gros-œuvre
- lot n°2 : Menuiseries intérieures et extérieures
- lot n°3 : Chauffage, ventilation, plomberie
- lot n°4 : Plafonds, faux-plafonds et isolation acoustique
- lot n°5 : Electricité
- lot n°6 : Peintures et revêtement de sol
- lot n°7 : Mobilier

L'estimation globale du marché est fixée à 470 000 € H.T. (562 120 € T.T.C.)

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33 et 57 à 59 dudit code,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission finances en date du 30 novembre 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de lancer un marché public pour la réalisation de travaux de restructuration du local.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité:**

Article 1 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure d'appel d'offres relatif à la réalisation de travaux de restructuration du local pour un montant global de 470 000 € H.T.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 4 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

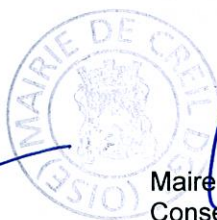
16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

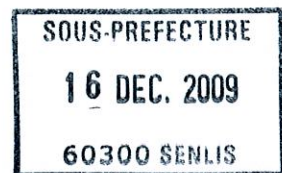
16 DEC. 2009

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.12.09 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE